



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3674

Lyon 7e – Déclassement des bâtiments et des espaces extérieurs du tènement situé 1-3 rue du Vercors, dans le cadre de la relocalisation et de la construction du siège du CIRC – EI 07143 – Numéros d’inventaire 07143T003 et 07143T004

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 29 JANVIER 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 JANVIER 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 FEVRIER 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 FEVRIER 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINI, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINI), Mme BERRA (pouvoir à M. GUILLAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/3674 - LYON 7E – DECLASSEMENT DES BATIMENTS ET DES ESPACES EXTERIEURS DU TENEMENT SITUE 1-3 RUE DU VERCORS, DANS LE CADRE DE LA RELOCALISATION ET DE LA CONSTRUCTION DU SIEGE DU CIRC – EI 07143 – NUMEROS D'INVENTAIRE 07143T003 ET 07143T004 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de l'ensemble immobilier situé 1-3 rue du Vercors à Lyon 7^e, parcelles cadastrées BZ 167 et 168, d'une superficie globale de 9 055 m². Ce bien est composé d'un bâtiment élevé sur sous-sol, rez-de-chaussée et deux étages, le tout représentant une surface de 4 117 m².

Depuis le 6 avril 1993, ce bien fait l'objet d'un bail emphytéotique d'une durée de 45 ans conclu avec l'Etablissement Français du Sang (EFS). En 2015, l'EFS a manifesté son souhait de résilier ledit bail de manière anticipée afin de regrouper l'ensemble de ses activités sur un lieu unique situé à Décines-Charpieu. Dans le même temps, le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC), occupant des locaux communaux dans le 8^e arrondissement, recherchait un nouveau site en vue de sa relocalisation. Après études et concertation avec les différents partenaires du projet, le terrain 1-3 rue du Vercors a été retenu.

Par délibération n° 2015/1636 du 23 novembre 2015, vous avez approuvé la convention d'accord cadre établie entre la Ville de Lyon, l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon, laquelle détermine les engagements respectifs de chaque partenaire pour le projet de relocalisation et de construction du nouveau siège du CIRC.

Par cette convention, la Ville de Lyon s'engage à céder à l'euro symbolique à la Métropole de Lyon le tènement qui constitue l'assiette foncière de l'opération. La valeur dudit foncier, estimée à 13.000.000,00 euros, représente une partie de la contribution de la Ville.

La cession a été approuvée par délibération n° 2016/2555 du Conseil municipal en date du 14 novembre 2016 et une promesse de vente et d'achat a consécutivement été signée, laquelle prévoit une réitération au plus tard au premier trimestre 2018, après que la condition suspensive de déclassement du bien ait été levée.

Parallèlement, la Ville de Lyon s'est engagée à verser un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour le financement des opérations liées à la déconstruction et à la dépollution du site.

La convention de versement dudit fonds a été approuvée par délibération n° 2016/2555 du Conseil municipal du 14 novembre 2016 et a été signée le 5 janvier 2017.

C'est dans ce contexte que la Ville de Lyon et l'EFS ont convenu de résilier par anticipation le bail emphytéotique précité, résiliation approuvée par délibération n° 2016/1960 du Conseil municipal du 14 mars 2016 qui prévoit une libération du site au plus tard le 31 décembre 2017. Les locaux ont été remis par l'EFS à la ville le 30 novembre 2017.

Pour permettre la cession du bien précité à la Métropole de Lyon, ce dernier doit être préalablement déclassé du domaine public. Le bien, aujourd'hui vacant, n'étant plus affecté à un service public, un arrêté municipal visant à désaffecter le terrain et les bâtiments a été pris le 8 décembre 2017.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé de prononcer le déclassement du tènement immobilier (terrain et bâtiments), cadastrés BZ 167 et 168, sis 1-3 rue du Vercors à Lyon 7^e.

Vu l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les délibérations n° 2015/1636 du 23 novembre 2015, n° 2016/1960 du 14 mars 2016 et n° 2016/2555 du 14 novembre 2016 ;

Vu la convention de fonds de concours du 5 janvier 2017;

Vu l'arrêté de désaffectation en date du 8 décembre 2017 ;

Mme le Maire du 7^e arrondissement ayant été consultée par courrier du 7 décembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

Le déclassement du domaine public communal du tènement immobilier (terrain et bâtiment) d'une superficie de 9 055 m², cadastrés BZ 167 et 168 et situé 1-3 rue du Vercors à Lyon 7^e, est prononcé.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY